



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le vendredi 20 novembre 2015 de 13 h 20 à 13 h 45.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Sylvain Nepton, greffier par intérim

EST ABSENTE : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (représentations)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sécurité publique
 - 3.1 Situation financière du poste de police de Mashteuiatsh
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef, M. Gilbert Dominique, assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SITUATION FINANCIÈRE DU POSTE DE POLICE DE MASHTEUIATSH

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'offrir des services de qualité tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la gestion actuelle de la Sécurité publique est rigoureuse et que des efforts constants sont déployés pour maintenir un service de qualité au moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la Sécurité publique a accumulé depuis l'année financière 2011-2012, un déficit de l'ordre de 1 606 000 \$ et qu'un déficit d'environ 300 000 \$ est anticipé pour l'année financière en cours;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts de réduction des coûts, la décision arbitrale rendue le 17 juillet 2014 est venue notamment augmenter les coûts reliés à la masse salariale de trente-et-un (31 %) pourcent sur quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QU'en référence à l'année 2012, le financement accordé pour les services policiers du Québec équivaut à 162 000 \$ par policier, alors que le financement obtenu par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour le service policier de Mashteuiatsh est de l'ordre de 109 000 \$ par policier;

CONSIDÉRANT QUE le financement accordé pour les services policiers n'a fait l'objet d'aucune augmentation entre 2008 et 2013 et que depuis 2013, l'augmentation annuelle consentie a été de l'ordre de 1,1%;

CONSIDÉRANT QUE le présent programme fédéral, concernant les services policiers autochtones, prévoit le maintien des paramètres actuels de financement jusqu'en 2018, ce qui laisse entrevoir un déficit supplémentaire d'environ 600 000 \$;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement de ce service constitue un manquement à la responsabilité des deux paliers de gouvernement d'assurer l'ordre public et la sécurité de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, malgré les efforts consentis pour obtenir un financement adéquat, a essuyé des refus répétés des deux paliers de gouvernements afin d'accorder un financement adéquat dans le but d'assurer un service de sécurité publique répondant aux besoins des Pekuakamiulnuatsh.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'abolition du service de police de Mashteuiatsh le 31 mars 2016;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'exiger de la Sureté du Québec l'assurance d'un même niveau de service policier à compter du 1^{er} avril 2016.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 45, proposée par Jonathan Germain, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton